



Département de l'Oise  
Arrondissement de Clermont  
Commune de Mouy

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
15 AVRIL 2022**

**OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2021**

L'an deux mil vingt et deux,  
le quinze avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en  
séance publique, sous la présidence Monsieur Philippe MAUGER, Maire,

Etaient présents :

Monsieur MAUGER, Madame BRETON, Monsieur HAUTDEBOURG, Madame SEBIH, Monsieur  
BRUVIER, Madame CORFMAT (départ à 21h45), Monsieur BARRIER, Madame LENOIR,  
Madame LACROIX, Madame BÉRAULT, Monsieur JOZEFOWICZ, Monsieur GUÉTROT,  
Madame CROS, Madame PLESSIER (installée après le point n°1), Monsieur LAMAAIZI,  
Monsieur DERUEM, Madame POULENARD, Monsieur LTEIF, Madame AFFDAL-PUTFIN,  
Madame FERRER.

Etaient absents :

Monsieur TERRIER, absent excusé donne pouvoir à Monsieur HAUTDEBOURG.  
Madame CORFMAT, absente excusée donne pouvoir à Madame PLESSIER (après 21h45).  
Monsieur NÉRIN, absent excusé donne pouvoir à Madame BÉRAULT.  
Monsieur CORTÈS, absent excusé donne pouvoir à Monsieur le Maire.  
Monsieur LOUIS, absent excusé donne pouvoir à Madame BRETON.  
Monsieur COSSON, absent excusé donne pouvoir à LAMAAIZI.  
Monsieur VERCOUSTRE, absent excusé donne pouvoir à Madame CROS.  
Monsieur MEUCCI, absent excusé donne pouvoir à Monsieur DERUEM.

Madame MOREL, absente  
Monsieur KANOUTÉ, absent.

Madame Brigitte BÉRAULT est désignée secrétaire de séance.



## Le Conseil,

Considérant le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le décret n°1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Considérant que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'exécution de la tenue des comptes de Madame le Receveur Municipal pour l'année 2021,

Considérant la concordance du Compte de Gestion retraçant la comptabilité patrimoniale tenue par le Receveur Municipal avec le Compte Administratif retraçant la comptabilité administrative tenue par le Maire,

Considérant que le Compte de Gestion est consultable en Mairie,

Le rapport de Monsieur le Maire entendu,

## Délibère

**Article 1** : Adopte le Compte de Gestion de Madame le Receveur Municipal pour l'exercice 2021, qui est en concordance avec le Compte Administratif pour les écritures comptables 2021 et pour la reprise des résultats de l'année 2020.

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète de l'Oise, à Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Mouy, à Madame le Receveur Municipale de la Ville de Mouy, pour exécution, et publiée conformément à la législation et la réglementation en vigueur.

Nombre de votants : 27

Pour : 20

Contre : 6

Abstention : 1

**Adopté à la majorité**

Date de convocation : 07/04/2022

Date de l'affichage : 22/04/2022

N° : 23/22

Le Maire soussigné, ATTESTE

**Que la présente délibération a été reçue**

En sous-Préfecture le : 20/04/22

Publié le : 20/04/22

Pour le Maire et par délégation  
la Directrice Générale des Services

Nathalie ANDRE

  
Philippe MAUGER  
Vice-président du Pays du Clermontois

